

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE TUNETAILORS PARTICULIERS

*En date du : 01/04/2023.*

Le site TUNETAILORS est accessible librement et gratuitement par tout internaute à l'adresse <https://tunetailors.com/> (le « **Site** »).

Le Site est édité par la société AEGIS M. 1, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 853331866, dont le siège social est situé 121 rue des charmettes – 69006 Lyon, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR31853331866, et représentée par Monsieur J.P., son Gérant (ci-après dénommé « **TuneTailors** »).

TuneTailors propose via son Site la création et la fourniture de compositions musicales, d'arrangement, de mix et mastering, de production musicale, d'illustrations (images ou vidéos) et d'enregistrements audio (les « **Œuvres** »), ainsi que des prestations de consulting et de conseil dans les domaines de la composition et la production musicale (les « **Services** »).

Les présentes conditions générales de vente du Site (ci-après les « **CGV** ») définissent les droits et obligations contractuels de TuneTailors et du client en sa qualité de consommateur (le « **Client** ») dans le cadre de la vente des Œuvres et de la fourniture des Services de TuneTailors proposés sur le Site (ci-après les « **Clients** »).

## ARTICLE 1 – OBJET - STIPULATIONS GENERALES

Les présentes CGV constituent avec la commande (ci-après la « **Commande** »), et les devis éventuels établis par TuneTailors et acceptées par le Client (les « **Devis** »), les documents contractuels opposables aux Parties lors de l'achat d'une Œuvre ou d'un Service, à l'exclusion de toutes autres conditions, orales ou écrites, échangées avant la conclusion du contrat.

Les CGV sont applicables aux Œuvres et Services proposés aux Clients en leurs qualités de consommateurs.

Les CGV sont rédigées ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le Site en langue française.

Les CGV sont mises à la disposition des Clients et de tout internaute sur le Site, où elles sont directement consultables. Elles peuvent également être communiquées sur demande par téléphone, courrier électronique ou courrier postal.

En utilisant le Site et en passant Commande d'une Œuvre ou d'un Service, le Client, en cochant une case prévue à cet effet, reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV. La validation de la Commande vaut acceptation pleine et sans réserve par le Client des CGV en vigueur au jour de la Commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par TuneTailors.

TuneTailors se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Commande dont une copie datée à ce jour peut être remise à sa demande au Client.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les stipulations en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres stipulations qui continueront de s'appliquer.

Le fait que TuneTailors ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## **ARTICLE 2 – ŒUVRES ET SERVICES**

### **2.1 Caractéristiques**

Les Œuvres consistent en la création sur-mesure et fourniture de compositions musicales, d'arrangement, de mix et mastering, de production musicale et d'illustrations (images ou vidéos), créées par TuneTailors pour le Client, en vue de leur utilisation selon les termes des présentes. Les Œuvres peuvent aussi consister en la fourniture d'enregistrements audio, consistant en différents samples et autres pistes musicales non-personnalisés, créés par TuneTailors.

Les Services proposés sont des services de consulting et de conseil dans les domaines de la composition et la production musicale

Les Œuvres et Services proposés via le Site font chacun l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles au sens de l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

Les Œuvres créées sur mesure pour le Client sont cédées à ce dernier selon les termes des présentes, et notamment les termes de l'article 9.1. Les Œuvres non personnalisées créées par TuneTailors et proposées sur le Site sont données en licence à titre non-exclusif selon les termes de l'article 9.2.

### **2.2 Disponibilité**

Les Œuvres et Services proposés par TuneTailors sont valables tant qu'ils sont présentés sur le Site ou selon les termes du Devis correspondant de TuneTailors.

TuneTailors n'encourt aucune responsabilité en cas d'indisponibilité d'une Œuvre ou d'un Service, sauf si l'inexécution du contrat lui est personnellement imputable.

### **2.3 Conformité**

Les Œuvres et Services sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché, et notamment aux prescriptions du droit français en vigueur.

## **ARTICLE 3 – OFFRE**

### **3.1 Domaine**

Les offres présentées sur le Site sont proposées aux Clients consommateurs résidant en France, dans l'Union européenne et dans le monde entier, sous réserve de dispositions impératives locales ou internationales.

### **3.2 Durée**

Les offres de vente en ligne présentées sur le Site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les Œuvres et Services sont présentés sur le Site.

### **3.3 Acceptation**

L'acceptation de l'offre par le Client est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la Commande.

## **ARTICLE 4 – PRIX**

### **4.1 Prix de vente**

Les prix des Œuvres et des Services sont indiqués en Euros ou en USD selon la localisation et pays d'achat du Client, toutes taxes comprises. Les Œuvres et les Services sont payés sur le Site, via les moyens fournis par le prestataire de paiement de TuneTailors. Le paiement est le cas échéant converti en Euros par le prestataire de paiement

Tout changement de taux de TVA éventuellement applicable ou de toute taxe applicable sera appliqué lors de la vente, et indiqué par TuneTailors au Client avant validation de la Commande.

Les Œuvres et les Services font l'objet soit d'un Devis, soit d'une offre forfaitaire packagée.

Le montant dû par le Client est indiqué sur la page de confirmation de la Commande.

Le prix de vente des Œuvres et des Services est celui en vigueur au moment de la validation de la Commande.

Concernant les Commandes ayant fait l'objet d'un Devis, celles-ci donnent lieu, sauf mention contraire définie dans le Devis ou accord contraire des Parties, au versement d'un acompte de 40% du montant total de la Commande, payable lors de la validation de la Commande.

Le solde est versé lors de la livraison de la Commande, et avant toutes Corrections Mineures (telles que définies ci-après).

Hors cas de force majeure, toute annulation de la Commande par le Client ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévu.

### **4.2 Modification des tarifs**

TuneTailors se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les Œuvres et des Services seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la Commande.

## **ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMMANDES**

### **5.1 Modalités de Commande**

Le montant dû est indiqué lors de la validation de Commande. Les Commandes ne seront validées qu'après réception et validation du paiement.

Le Client, pour passer commande, et après avoir rempli son panier virtuel en indiquant les Œuvres et Services sélectionnés, ou en cas d'acceptation de Devis, doit cliquer sur le bouton « Commander » et fournir les informations relatives au mode de paiement.

Le Client doit pour finaliser sa Commande s'identifier en saisissant son nom, son prénom, son adresse postale, son adresse de facturation, et son adresse e-mail.

Avant de confirmer sa Commande, le Client aura la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total, ainsi que de revenir aux pages précédentes pour corriger d'éventuelles erreurs ou éventuellement modifier sa Commande.

Le règlement des achats est effectué sur le Site par Carte Bancaire (Carte Bleue, Visa, MasterCard, American Express, Apple Pay, Shop Pay).

Pour les Commandes effectuées sur Devis, un lien de paiement personnalisé est envoyé au Client par TuneTailors, qui redirige le Client sur le Site pour le paiement de la Commande correspondante.

## **5.2 Paiement sécurisé**

Le Site fait l'objet d'un système de paiement sécurisé afin de garantir la sécurité et la confidentialité des informations personnelles et notamment bancaires des Clients.

Les conditions générales d'utilisation du prestataire de paiement de TuneTailors au jour de la Commande (SHOPIFY) sont disponibles en cliquant sur ce [lien](#).

Le Client garantit à TuneTailors qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la Commande.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, TuneTailors se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la Commande et sa livraison.

## **5.3 Confirmation de la Commande**

La Commande est réputée validée une fois que le paiement a été accepté et reçu par TuneTailors.

Dès réception de la validation de la Commande et du paiement par le Client, TuneTailors transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, confirmation de la Commande.

Un courrier électronique accusant réception de la Commande et de son paiement sont envoyés par TuneTailors dans les meilleurs délais lors de la validation de la Commande.

Pour ce qui est des Œuvres et les Services faisant l'objet d'un prix forfaitaire défini sur le Site, une facture est communiquée par email lors du paiement de la Commande.

Concernant les Commandes ayant fait l'objet d'un Devis, une facture d'acompte est communiquée par email lors de la validation de la Commande et du paiement de l'acompte défini dans le Devis, et la facture définitive est communiquée lors de la livraison de la Commande, avant toutes Corrections Mineures (telles que définies ci-après).

Dans le cas où l'indisponibilité d'une Œuvre ou d'un Service est constatée après la validation de la Commande, la Commande du ou des Produits indisponibles sera automatiquement annulée et le Client sera remboursé.

**5.4** Tous les frais et commissions bancaires, de change, ou autres frais d'intermédiaires liés au paiement sont à la charge exclusive de TuneTailors. Les frais bancaires du Client demeurent à la charge de ce dernier. Les factures de TuneTailors sont en Euros ou en USD suivant le cas. Le taux de conversion pour tous les paiements en Euros sera le taux appliqué par le prestataire de paiement de TuneTailors.

## **5.5 Modification de la Commande**

Toute modification de Commande par le Client après confirmation de sa Commande est soumise à l'acceptation de TuneTailors.

## **ARTICLE 6 – CONCLUSION DU CONTRAT**

### **6.1 Signature électronique**

Le contrat est formé au moment de l'envoi par le Client de la confirmation de sa Commande (le « **Contrat** »).

La fourniture en ligne des coordonnées bancaires du Client et la validation finale de la Commande vaudront preuve de l'accord du Client et vaudront :

- exigibilité des sommes dues au titre de la Commande ;
- signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse des coordonnées bancaires, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter TuneTailors.

### **6.2 Archivage et preuve**

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière constituer une copie fidèle et durable. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par TuneTailors constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre TuneTailors et ses Clients.

### **6.3 Résolution**

La Commande peut être résolue par le Client par tout moyen en cas :

- de livraison d'une Œuvre ou d'un Service non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ou du service; ou
- de livraison dépassant le délai fixé lors de la Commande et selon les termes des présentes, ou, à défaut d'une telle date, dans les trente (30) jours suivant la conclusion du Contrat, après que TuneTailors ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable.

Le remboursement est alors effectué dans les quatorze (14) jours à compter de cette dénonciation.

## **ARTICLE 7 – UTILISATION DU SITE - CREATION D'UN COMPTE PERSONNEL**

Le Client devra créer un compte personnel sur le Site. Le Client pourra avoir accès à travers son compte à l'historique de ses Commandes et ses factures.

Les conditions générales d'utilisation du Site (les « **CGU** ») sont accessibles sous ce lien : [tunetailors.com/policies/terms-of-use](https://tunetailors.com/policies/terms-of-use).

## **ARTICLE 8 – FOURNITURE DES ŒUVRES ET DES SERVICES**

### **8.1 Modalités de réalisation des Œuvres**

**8.1.1** La réalisation n'est entamée qu'après confirmation du paiement par l'organisme bancaire de TuneTailors.

Elle est fournie selon le délai indiqué sur le Site ou le Devis, à compter de la réception par TuneTailors du bon de commande.

Certaines prestations, notamment les Œuvres et Services fournis sur Devis, nécessitent l'établissement d'un cahier des charges par le Client. Un Devis ou des Devis subséquent peuvent être établis le cas échéant selon les besoins exprimés par le Client et les prestations spécifiques en découlant.

### **8.1.2 Révisions**

Selon la nature et type d'Œuvre commandée, TuneTailors peut fournir dans le cadre de sa prestation, et sous réserve des termes de son Devis, suivant le type de prestation proposée par TuneTailors et acceptée par le Client, jusqu'à trois prestations de révisions mineures suivant la livraison de l'Œuvre (les « **Révisions Mineures** »).

Les Révisions Mineures sont des ajustements mineurs apportés à la composition sur la base des commentaires du Client. Il peut s'agir de modifications d'éléments musicaux spécifiques, comme l'ajout ou la suppression d'une phrase musicale, l'ajustement du timing ou du tempo, ou de petites modifications de l'orchestration. Ces révisions ne nécessitent pas de modifications importantes de la structure globale de l'Œuvre.

Toute autre prestation de révision sera considérée par TuneTailors comme une révision majeure (les « **Révisions Majeures** »). Toute Révision Majeure fait l'objet d'un Devis additionnel ou nouveau qui devra être accepté par le Client avant sa mise en œuvre.

Les Révisions Majeures sont définies comme des changements plus substantiels qui nécessitent un remaniement important de l'Œuvre. Il peut s'agir de modifier la structure générale ou le style du morceau, d'ajouter ou de supprimer des sections entières ou d'apporter des changements significatifs à l'orchestration. Ces révisions sont plus complexes et peuvent nécessiter une consultation et une collaboration supplémentaires entre le Client et TuneTailors.

## **8.2 Livraison des Œuvres et des Services**

Les Œuvres sont livrées par voie de téléchargement par un lien fourni par TuneTailors au Client selon le cas par e-mail, sur le Site ou via toute plateforme convenue entre les Parties, soit selon le cas immédiatement après paiement de la Commande, ou après exécution des prestations de création de l'Œuvre. Dans ce second cas, des Révisions Mineures pourront être effectuées selon les termes de l'article 8.1.2.

Les Œuvres sont téléchargeables dans le ou les formats définis lors de la Commande (notamment : .wave, .mp3, .ogg, .ai, .ps, .jpeg, .jpg, .gif, .png, .mov, .mp4). Ces formats diffèrent selon la nature de l'Œuvre.

L'utilisation des Œuvres est soumise aux termes et conditions définis ci-après à l'article 9 – Propriété intellectuelle.

Les Services sont exécutés selon les modalités définies dans la Commande.

En toutes hypothèses, la livraison ne pourra intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers TuneTailors.

### **8.3 Délais de livraison**

Les Œuvres et Services commandés sont livrés selon le délai défini lors de la Commande. Les délais de livraison sont fonction de la nature des Œuvres et des Services.

### **8.4 Retard de livraison**

Lorsque l'Œuvre ou le Service commandé n'est pas fourni à la date ou à l'expiration du délai mentionné lors de la Commande, le Client peut, après avoir enjoint sans succès TuneTailors à

exécuter son obligation de livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, résoudre le contrat par tout moyen.

Le remboursement est alors effectué dans les quatorze (14) jours à compter de cette dénonciation.

Toute erreur ou retard de livraison ne pourra être imputé à TuneTailors en cas d'informations erronées communiquées par le Client.

## **8.5 Conformité des produits et services**

Si le bien ou le service n'est pas conforme à la Commande, le Client doit adresser une réclamation à TuneTailors en vue d'obtenir la résolution du Contrat.

## **8.6 Défaut de livraison**

Le défaut total de livraison entraîne la résolution de plein droit du Contrat.

## **8.7 Conséquences de la résolution**

Conformément aux articles L.216-7 et L. 241-4 du Code de la consommation, le professionnel est tenu de remboursement au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le contrat a été dénoncé et si tel n'est pas le cas, les sommes dues sont, de plein droit, majorées :

- de 10 % si le remboursement intervient au plus tard quatorze (14) jours au-delà de ce terme ;
- de 20 % si le retard est compris entre 15 et 30 jours, et
- de 50 % ultérieurement.

## **ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

### **9.1 Cession de droits de propriété intellectuelle**

Pour la création de toutes Œuvres sur mesure, créées par TuneTailors pour le Client, c'est-à-dire hors Œuvres consistant en la fourniture d'enregistrements audio non-personnalisés et proposés sur le Site, le Client, Cessionnaire se voit concéder l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les Œuvres lors de leur livraison définitive, c'est-à-dire après éventuelles Révisions Mineures, et après paiement du prix de ceux-ci par le Client, selon les termes ci-après :

TuneTailors, le Cédant, après paiement complet de la Commande et livraison finale de l'Œuvre (c'est-à-dire le cas échéant suite aux Révisions Mineures éventuelles), concède au Cessionnaire les droits exclusifs ci-après relatifs aux Œuvres commandées.

La présente Cession est concédée pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et pour tout pays.

La Cession est non-transférable c'est-à-dire concédée au Cessionnaire uniquement, qui ne peut la transférer ou la sous-licencier à d'autres utilisateurs tiers. De plus, le Cessionnaire n'a pas le droit de vendre ou de céder les droits de Cession des Œuvres en tout ou partie à un tiers.

Elle est concédée, pour le monde entier, sans limitation de territoire.

Le Cédant déclare détenir les droits de propriété intellectuelle à cette fin en vue de l'utilisation et de l'exploitation des Œuvres par le Client.

L'acceptation par le Cessionnaire des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier téléchargement de l'Œuvre par le Cessionnaire, quel que soit le format, à partir de liens numériques de téléchargement envoyés par courrier électronique et/ou sur le Site et/ou via toute plateforme convenue entre les Parties.

Le Cédant concède au Cessionnaire, qui l'accepte, les droits suivants sur les Œuvres et pour la durée des droits d'auteur dans les conditions ci-dessous détaillées.

Le Cédant certifie qu'il est l'auteur de l'Œuvre dans son intégralité ou qu'il a obtenu une autorisation d'utilisation de celle-ci. Le Cédant garantit qu'aucun élément de la ou des Œuvres cédées n'enfreint les textes en vigueur et/ou les droits des tiers, notamment les textes relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, à l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la vie privée, susceptibles de troubler l'exploitation paisible des Œuvres.

- **Droits d'utilisation**

Par les présentes, le Cédant accorde au Cessionnaire le droit d'apposer des voix enregistrées et/ou paroles. En outre et sous réserve des dispositions qui suivent, le Cédant accorde au Cessionnaire le droit de procéder à une synchronisation de l'Œuvre, c'est-à-dire à une combinaison de tout ou partie de l'Œuvre avec des images ou vidéos.

Le Cessionnaire est autorisé à utiliser l'Œuvre pour un nombre illimité, dans un but commercial ou autre.

Le Cessionnaire est autorisé à remixer et à éditer tout ou partie l'Œuvre selon la nécessité d'utilisation, sous réserve que le Cessionnaire respecte les dispositions qui suivent.

En revanche, le Cessionnaire n'est pas autorisé à vendre ou à revendre l'Œuvre seule, en tout ou partie, à un quelconque tiers.

- **Droits de distribution, de communication au public et de diffusion**

Le Cessionnaire se voit conféré des droits de distribution, de représentation, communication au public et de diffusion pour un nombre illimité de reproductions et représentations de l'Œuvre, à des fins commerciales ou autre par tous moyens, réseaux, procédés et sur tous supports, connus et inconnus à ce jour (notamment mécaniques, plastiques, magnétiques, analogiques, numériques, informatiques, électroniques, télématiques, multimédias, vidéographiques, photographiques, sans que cette liste ne soit exhaustive...), et en tous formats, actuels ou futurs.

- **Droits de modification et d'adaptation**

Le Cessionnaire est autorisé à modifier, faire modifier, adapter, faire des adaptations de l'Œuvre.

Il est ici convenu que le Cessionnaire peut utiliser l'Œuvre sans être redevable de quelque redevance de droits d'auteur envers l'auteur, le Cédant ou tout autre tiers.

Le Cessionnaire s'engage à respecter, conformément à l'article L.121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, le droit moral d'auteur des Œuvres.

En cas de manquement par le Cessionnaire aux obligations mises à sa charge par les présentes, le Cédant pourra résilier de plein droit le Contrat dans les quinze (15) jours après notification par courrier électronique, adressée au Cessionnaire et demeuré infructueux.

## **9.2 Licence d'utilisation**



Concernant la fourniture d'Œuvres consistant en enregistrements audio non-personnalisés, créés par TuneTailors, ceux-ci font l'objet d'une licence d'utilisation selon les termes ci-après :

Le Client, Licencié se voit concéder une licence conférant des droits non-exclusifs sur ces Œuvres.

TuneTailors, le Concédant, après paiement de la Commande, concède au Licencié des droits non-exclusifs ci-après relatifs aux Œuvres commandées.

La présente licence non exclusive est concédée pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et pour tout pays.

La licence est non-transférable c'est-à-dire concédée au Licencié uniquement, qui ne peut la transférer ou la sous-licencier à d'autres utilisateurs tiers. De plus, le Licencié n'a pas le droit de vendre ou de céder les droits de licence des Œuvres en tout ou partie à un tiers.

En revanche, le Concédant dispose du droit de donner en licence les Produits à d'autres licenciés après commande sur son Site.

Elle est concédée, pour le monde entier, sans limitation de territoire.

L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier du téléchargement des Œuvres par le Licencié, quel que soit le format, sur le Site ou à partir de liens numériques de téléchargement envoyés par courrier électronique ou via toute plateforme convenue entre les Parties.

Le Concédant concède au Licencié, qui l'accepte, les droits suivants sur les Œuvres et pour la durée des droits d'auteur dans les conditions ci-dessous détaillées.

Le Concédant certifie qu'il est l'auteur de l'Œuvre dans son intégralité ou qu'il a obtenu une autorisation d'utilisation de celle-ci. Le Concédant garantit qu'aucun élément de la ou des Œuvres données en licence non-exclusive n'enfreint les textes en vigueur et/ou les droits des tiers, notamment les textes relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, à l'atteinte aux bonnes mœurs ou à la vie privée, susceptibles de troubler l'exploitation paisible des Œuvres.

- **Droits d'utilisation**

Par les présentes, le Concédant accorde au Licencié le droit d'apposer des voix enregistrées et/ou paroles. En outre et sous réserve des dispositions qui suivent, le Concédant accorde au Licencié le droit de procéder à une synchronisation de l'Œuvre, c'est-à-dire à une combinaison de tout ou partie de l'Œuvre avec des images ou vidéos.

Le Licencié est autorisé à utiliser l'Œuvre pour un nombre illimité d'œuvres nouvelles, dans un but commercial ou autre.

Le Licencié est autorisé à remixer et à éditer tout ou partie de l'Œuvre selon la nécessité d'utilisation, sous réserve que le Licencié respecte les dispositions qui suivent.

En revanche, le Licencié n'est pas autorisé à vendre ou à revendre l'Œuvre seule, en tout ou partie, ni à vendre ou à revendre la Licence, en tout ou partie, à un quelconque tiers.

- **Droits de distribution, de communication au public et de diffusion**

Le Licencié se voit conféré des droits de distribution, de représentation, communication au public et de diffusion pour un nombre illimité de reproductions et représentations de l'Œuvre, à des fins commerciales ou autre par tous moyens, réseaux, procédés et sur tous supports, connus et inconnus à ce jour (notamment mécaniques, plastiques, magnétiques, analogiques,

numériques, informatiques, électroniques, télématiques, multimédias, vidéographiques, photographiques, sans que cette liste ne soit exhaustive...), et en tous formats, actuels ou futurs.

- **Droits de modification et d'adaptation**

Le Licencié est autorisé à modifier, faire modifier, adapter, faire des adaptations de l'Œuvre.

Il est ici convenu que le Licencié peut utiliser l'Œuvre sans être redevable de quelconque redevance de droits d'auteur envers l'auteur, le Concédant ou tout autre tiers.

Le Concédant reste le propriétaire exclusif de l'Œuvre. Le Licencié n'est pas autorisé à faire de quelconque dépôt, en son nom ou pour le compte d'un tiers, du Produit seul auprès de tout office ou toute société de gestion collective compétent, et ce dans le monde entier, sauf accord écrit et préalable du Concédant.

Le Licencié s'engage à respecter, conformément à l'article L.121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, le droit moral d'auteur des Œuvres.

En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par les présentes, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat dans les 15 (quinze) jours après notification par courrier électronique, adressée au Licencié et demeuré infructueux.

Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, vendre, distribuer, communiquer au public et diffuser l'Œuvre sous quelque forme que ce soit.

## **ARTICLE 10 - GARANTIES LÉGALES**

**Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.**

**La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.**

**La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.**

**Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :**

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;**
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;**
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;**
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;**
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.**

**Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.**

**Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.**

**Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.**

**Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.**

**Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10% du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).**

**Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.**

## 10.1 Garantie légale de conformité

Le Code de la consommation prévoit ce qui suit en termes de garantie légale de conformité :

Article L.217-3 du Code de la consommation :

*« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.*

*Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.*

*Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :*

*1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;*

*2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.*

*Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.*

*Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.*

*Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »*

Article L217-4 du Code de la consommation :

*« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :*

*1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;*

*2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;*

*3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;*

*4° Il est mis à jour conformément au contrat. »*

Article L217-5 du Code de la consommation :

*“I.- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :*

*1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;*

*2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;*

*3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;*

*4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;*

*5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;*

*6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.*

*II.- Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :*

*1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;*

*2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou*

*3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.*

*III.- Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.”*

Article L217-6 du Code de la consommation :

*« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité*

*énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. »*

Article L217-7 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de la consommation :

*« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. »*

Article L217-8 du Code de la consommation :

*« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.*

*Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles [1219](#) et [1220](#) du code civil.*

*Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »*

Article L217-9 du Code de la consommation :

*« Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.*

*Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. »*

Article L217-10 du Code de la consommation :

*« La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.*

*La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.*

*Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »*

Article L217-11 du Code de la consommation :

*« La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.*

*Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. »*

Article L217-12 du Code de la consommation :

*« Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :*

*1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;*

*2° De l'importance du défaut de conformité ; et*

*3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.*

*Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.*

*Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.*

*Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »*

Article L217-14 du Code de la consommation :

*« Le consommateur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :*

*1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité ;*

*2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;*

*3° Si le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;*

*4° Lorsque la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.*

*Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.*

*Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au vendeur de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »*

Article L217-15 du Code de la consommation :

*« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.*

*La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »*

Article L217-16 du Code de la consommation :

*« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat. »*

*Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.*

*Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.*

*Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L.224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques. »*

Article L217-17 du Code de la consommation :

*« Le remboursement au consommateur des sommes dues par le vendeur au titre de la présente sous-section est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants.*

*Le vendeur rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire. »*

## **10.2 Garantie contre les vices cachés**

Le Code civil prévoit la garantie des vices contre les vices cachés dans les termes suivants :

Article 1641 du Code civil :

*« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »*

Article 1643 du Code civil :

*« Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. »*

Article 1644 du Code civil :

*« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »*

Article 1645 du Code civil :

*« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur. »*



Article 1646 du Code civil :

*« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. »*

Article 1647 du Code civil :

*« Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.*

*Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur. »*

Article 1648 alinéa 1<sup>er</sup> du Code civil :

*« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »*

## **ARTICLE 11 – DROIT ET DELAI DE RETRACTATION**

### **11.1 Conditions et délai d'exercice du droit de rétractation légal**

Conformément aux dispositions des articles L.221-5 et L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer, suite à sa Commande dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat pour la fourniture de Services ou de la réception des Œuvres par le Client ou par tout tiers désigné par lui.

### **11.2 Biens et services exclus du droit de rétractation légal**

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut notamment être exercé pour les contrats :

*« 1<sup>o</sup> De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ;*

*[...] 3<sup>o</sup> De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;*

*[...] 9<sup>e</sup> De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le consommateur après la livraison ;*

*[...] 13<sup>e</sup> De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, lorsque :*

*a) Il a donné préalablement son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation ; et*

*b) Il a reconnu qu'il perdra son droit de rétractation ; et*

*c) Le professionnel a fourni une confirmation de l'accord du consommateur conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L-221-13. »*

### **11.3 Conséquences de l'exercice du droit de rétractation légal**

Si les Œuvres ou Services peuvent faire l'objet du droit de rétractation légal, le Client exerçant son droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article, pourra obtenir un remboursement de l'Œuvre ou du Service.

#### **11.4 Modalités d'exercice du droit de rétractation**

Le Client doit informer TuneTailors de sa volonté de se rétracter dans les quatorze (14) jours qui suivent la conclusion du Contrat de fourniture de Service ou la réception de l'Œuvre, en notifiant TuneTailors de sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévus au premier alinéa. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Dans ce cas, le Client peut notamment utiliser le modèle de formulaire de rétraction figurant en annexe des présentes CGV et l'envoyer :

- par email : [legal@tunetailors.com](mailto:legal@tunetailors.com)
- par courrier : AEGIS M. 1, 121 rue des charmettes – 69006 Lyon, France

Conformément à l'article L.221-24 du Code de la consommation, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Conformément à l'article L.242-4 du Code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours, et
- de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

#### **11.5 Modèle de formulaire de rétractation**

Le modèle de formulaire de rétractation se trouve en bas du document.

### **ARTICLE 12 – RESPONSABILITE**

#### **12.1 Capacité**

Le Client, préalablement à sa Commande, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV. TuneTailors ne peut en aucun cas être tenue de vérifier la capacité juridique de ses visiteurs et des Clients.

#### **12.2 Utilisation des Œuvres et des Services - responsabilité**

##### **12.2.1** S'agissant des Services, TuneTailors précise que :

- TuneTailors met en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'aider le Client à atteindre les objectifs fixés avec celui-ci lors de la conclusion du Contrat.

- TuneTailors garantit être un prestataire disposant de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour mener à bien ses Services. Il est rappelé que TuneTailors est soumis à une obligation de moyens.
- TuneTailors s'engage à apporter tous les soins et diligences nécessaires à la réalisation des Services dans le respect des règles de l'art et de la déontologie applicable à son métier.
- TuneTailors ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où les objectifs du Client ne seraient pas atteints. L'activité du Client relève en effet de la compétence de ce dernier.

**12.2.2** S'agissant des Œuvres, la responsabilité de TuneTailors ne saurait être engagée en raison des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations résultant de la cession ou de la licence d'utilisation prévue à l'article 9 des présentes, des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de l'Œuvre et plus généralement d'un quelconque dommage indirect. Les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de fans ou clientèle, perte de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par TuneTailors.

Le Cessionnaire ou Licencié accepte d'indemniser, de défendre et de tenir indemne le Concédant contre toutes réclamations, responsabilités, procédure et contre tout dommage en découlant, ou en raison de de l'utilisation de l'Œuvre.

TuneTailors ne saurait être tenu responsable de l'utilisation des Œuvres et toute atteinte, contestation, recours, réclamation ou procédure d'un tiers qui pourrait directement ou indirectement en résulter notamment qui serait notamment relatif à la contrefaçon, concurrence déloyale, parasitisme ou encore aux bonnes mœurs.

TuneTailors dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination ou du titre de l'Œuvre par le Cessionnaire ou le Licencié, après la Commande. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom ou le titre de l'Œuvre et sur l'existence d'une quelconque marque.

**12.2.3** De manière générale, le Client demeure seul juge du caractère approprié et adapté à ses besoins et à sa consommation des Œuvres et Services qu'il commande.

Le Client est seul responsable du choix et de l'utilisation des Œuvres et des Services fournis par TuneTailors, ainsi que des actes qu'il en déduit dans le cadre de son activité personnelle.

La responsabilité de TuneTailors ne peut être mise en cause, tant vis-à-vis des tiers que du Client, pour les conséquences de l'utilisation des résultats par le Client ou d'omissions ou de la mauvaise utilisation des Œuvres et des Services utilisés.

TuneTailors ne saurait par ailleurs voir sa responsabilité engagée pour une utilisation des Œuvres et Services non conformes à leur destination. La responsabilité de TuneTailors ne saurait en outre être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

En aucun cas, TuneTailors ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Œuvres ou Services visés aux présentes.

Sans limiter la portée des autres stipulations des CGV, la responsabilité de TuneTailors ne pourra être retenue qu'en cas de faute prouvée lui étant imputable. En tout état de cause, elle sera limitée aux seuls dommages directs.

### **12.3 Information et description des Œuvres et des Services**

TuneTailors s'engage à un devoir d'information loyale et apporte le plus grand soin et la plus grande exactitude à la mise en ligne des informations, aux descriptifs des Œuvres, des Services et aux données disponibles sur le Site ainsi qu'à leur mise à jour régulière.

### **ARTICLE 13 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations en rapport avec la Commande, dont certaines données à caractère personnel du Client font l'objet d'un traitement automatisé de données, selon les termes et conditions énoncées dans la politique de protection des données à caractère personnel de TuneTailors, et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur relatifs à la protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « **RGPD** ») et la loi n°78-17 du 6 février 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » (la « **LIL** »).

La Politique de Confidentialité de TuneTailors est accessible sous ce lien : [tunetailors.com/policies/privacy-policy](http://tunetailors.com/policies/privacy-policy).

Il est par ailleurs précisé que le Client peut par ailleurs s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

### **ARTICLE 14 – SOUS-TRAITANCE**

TuneTailors a la faculté de sous-traiter tout ou partie de la réalisation des Œuvres et des Services à des sous-traitants. Dans ce cas, TuneTailors demeure responsable de la réalisation des Œuvres et des Services vis-à-vis du Client.

### **ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE**

Les Parties seront exonérées de leurs obligations, dans le cas où une circonstance constitutive d'un cas de force majeure tel que défini par la loi et les tribunaux, empêcherait leur exécution. Les obligations des Parties seront alors suspendues.

La Partie qui invoque une telle circonstance, devra en avertir l'autre Partie immédiatement, à sa survenance et à sa disparition.

Sont considérés comme des cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles et imprévisibles, inévitables et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles, définis comme tel par la jurisprudence française et notamment, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémies, pandémies, états d'urgence, guerre, attentats, terrorisme, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, et l'arrêt des réseaux de télécommunication.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à un mois, le Contrat pourra être résilié par la Partie lésée.

### **ARTICLE 16 – LOI APPLICABLE - MEDIATION - DIFFERENDS**

#### **16.1 Loi applicable**

Sans préjudice de toute règle impérative applicable, les présentes CGV sont régies par le droit français.

#### **16.2 Médiation**

En cas de litige entre le Client et TuneTailors, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès de TuneTailors ou en l'absence de réponse dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client peut soumettre le différend relatif à la Commande ou aux présentes CGV l'opposant à TuneTailors au médiateur dont relève TuneTailors (nom du médiateur : (en cours de validation); Adresse : (en cours de validation) ; Email : (en cours de validation)). Le médiateur tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les Parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Pour présenter sa demande de médiation, le Client dispose d'un formulaire de réclamation accessible sur le site du médiateur.

Le Client reste libre d'accepter ou de refuser le recours à la médiation et, en cas de recours à la médiation, les Parties sont libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

**16.3** Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission européenne a mis en place une plateforme de résolution des litiges, destinée à recueillir les réclamations de consommateurs relatives à un achat en ligne. Cette plateforme est accessible. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

#### **16.4 Différends**

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

## MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

**(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)**

À l'attention de la société AEGIS M. 1, 121 rue des charmettes – 69006 Lyon, France,

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la fourniture de l'Œuvre/ du Service ci-dessous :

Contrat signé le (\*) / Commandé le (\*)/reçu le (\*) :

Nom du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(\*) Rayez la mention inutile.